



13 octobre 2015

C  
o  
m  
m  
u  
n  
i  
q  
u  
é  
d  
e  
p  
r  
e  
s  
s  
e

## LE CONTRAT DE VILLE DU TERRITOIRE DE CAEN LA MER: UNE APPROCHE INTERCOMMUNALE POUR DES QUARTIERS REVALORISES



Caen la mer, l'Etat et leurs partenaires ont signé le 13 octobre 2015 le Contrat de Ville 2015-2020. Il définit les orientations prioritaires, les axes stratégiques et les moyens pour permettre de conduire une politique de solidarités territoriales pensée à l'échelle intercommunale.

L'agglomération caennaise pilote le Contrat de Ville avec l'Etat en lien étroit avec les communes. Cela permet de conduire **une politique de solidarités territoriales pensée à l'échelle intercommunale.**

### 3 orientations prioritaires

L'objectif est d'**accompagner les quartiers dans leur développement** pour que leur potentiel soit valorisé. Pour cela, trois orientations prioritaires avec des exemples de projets soutenus en 2015 :

**1 - Le développement économique et l'insertion**, pour améliorer l'accès à l'emploi des populations qui résident dans les quartiers de la politique de la ville.

- Le financement et l'accompagnement de micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).
- Le dispositif Citéslab, outil développé par la Caisse des Dépôts, pour un accueil de proximité en matière de création d'activités, au sein des quartiers.
- Un apprentissage renforcé pour le passage du code et du permis de conduire, réalisé par l'association Espace-Temps pour favoriser la mobilité et ainsi l'accès à l'emploi.

**2 - L'éducation, l'accompagnement parental et le renforcement du lien social** afin de favoriser la réussite éducative pour tous.

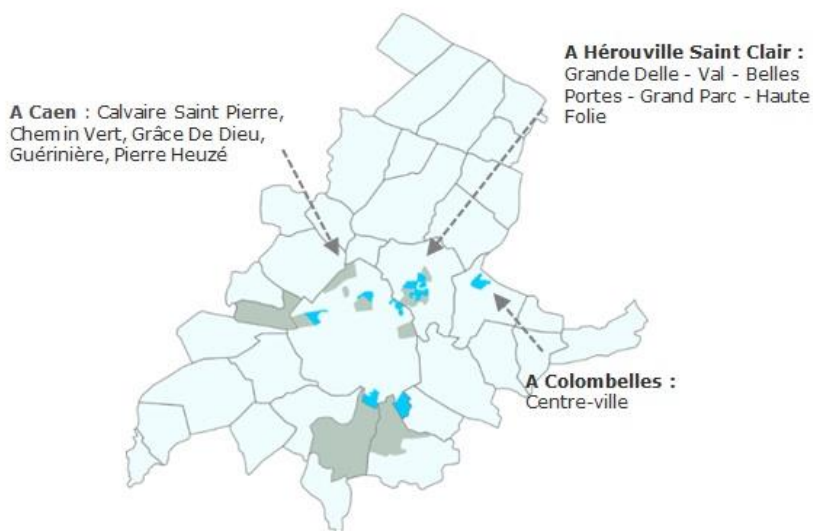
- En matière de lien social, l'action de l'association S3A (Structure Associative d'Aide aux Associations). Son objectif est de favoriser la professionnalisation et le développement des organisations associatives à travers un accompagnement individualisé, technique et structuré. Elle accompagne actuellement la création des conseils de citoyens.
- L'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) propose, en proximité, des espaces d'accueil, d'écoute, d'information, d'accompagnement des parents.
- La Maison de l'Architecture de Basse-Normandie organise des ateliers jeunes publics en partenariat avec l'Education Nationale.

**3 - L'amélioration de la qualité et du cadre de vie** pour l'attractivité des quartiers.

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) met en œuvre un projet d'auto-réhabilitation accompagnée du logement de la Guérinière (Caen) pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles ou personnes isolées.
- L'ensemble des bailleurs sociaux devra proposer un programme d'actions qui sera annexé au Contrat de Ville.

#### Le contrat de ville est centré sur 7 quartiers

Pour la période 2015 – 2020, le contrat de ville concerne 7 quartiers prioritaires répartis sur **3 communes : Caen, Hérouville-Saint-Clair, et Colombelles**. Décidée par l'Etat, la géographie prioritaire est désormais délimitée sur la base d'un unique critère : le niveau de revenu des habitants.



Trois autres communes (Ils, Fleury-sur-Orne, et Saint Germain-La-Blanche-Herbe) sont également concernées. Les partenaires s'engagent à mobiliser leurs politiques pour accompagner ces territoires dits "en veille active".

## **Mettre en avant les quartiers, leurs atouts et leurs réussites**

Le Contrat de Ville se veut être un « **accélérateur de développement** » pour les quartiers, et pas seulement un « compensateur de difficultés ».

Les quartiers ont de multiples atouts en termes de développement économique, de dynamisme des habitants et de lien social. Un des objectifs du contrat de ville est de **mieux communiquer sur ces atouts pour inspirer l'ensemble du territoire de l'agglomération**.

Le Contrat de Ville sera en lui-même un **laboratoire de l'action publique** que les partenaires veulent mettre en avant : collaboration active des partenaires, expérimentation avancée d'une participation des citoyens à l'action publique, ...

Dans chacun des 7 quartiers, un **conseil citoyen** est mis en place qui sera **représenté dans les instances de pilotage opérationnel et politique** du Contrat de Ville. Le conseil citoyen est composé d'un collège "habitants" et d'un collège associatif. Le collège habitants est composé en partie d'habitants issus d'un tirage au sort et pour l'autre partie de volontaires. Le Contrat de Ville va ainsi expérimenter **une nouvelle forme de participation citoyenne**.

## **Un tableau de bord pour piloter le contrat**

Les partenaires ont décidé de suivre chaque année plusieurs indicateurs. Leur analyse par le comité de pilotage permettra de réajuster les priorités du Contrat de Ville, de définir la feuille de route des équipes projet et d'impulser les actions nécessaires. Ce tableau de bord a été constitué pour servir de « **stimulateur** » du **contrat de ville : les partenaires s'engagent vraiment, et concrètement, pour les quartiers**.

Les cinq types d'indicateurs :

**1/ Indicateurs clé d'évolution des quartiers.** Indicateurs descriptifs issus de l'observatoire des solidarités territoriales piloté par l'Agence d'urbanisme.

Exemple: densité des commerces et services à la population.

**2/ Indicateurs d'efficacité de la dynamique partenariale.** Une auto-évaluation des 3 actions prioritaires de chaque équipe projet.

Etat d'avancement de chaque action qui sera mise en œuvre par les équipes projet.

**3/ Indicateurs de contribution des partenaires.** 2 à 3 indicateurs retenus par chacun des partenaires.

Ville d'Hérouville Saint Clair : part des habitants des quartiers locataires dans les pépinières et hôtels d'entreprise de la commune.

Ville de Colombelles : part des habitants des quartiers parmi les bénéficiaires des associations d'animation culturelle et sportive financées par la ville.

Ville de Caen : part des personnes issues des quartiers prioritaires bénéficiaires des actions du Contrat Local de Santé.

Etat : nombre de jeunes des quartiers prioritaires parrainés vers l'emploi.

Caisse d'allocation Familiale : part des habitants des quartiers accueillis dans les centres sociaux agréés CAF.

**4/ Indicateurs de plus-value du Contrat de Ville.** 3 à 5 indicateurs par orientation pour mesurer l'impact du contrat.

Conseil Départemental : part des bénéficiaires du RSA bénéficiant d'une action d'insertion.

Education Nationale : nombre de décrocheurs dans les écoles ou établissements des quartiers prioritaires.

**5/ Indicateurs de valorisation des quartiers.** 3 initiatives / événements / chantiers à l'honneur : Cet élément de valorisation fera l'objet d'un descriptif et sera présenté au comité de pilotage chaque année.

Les indicateurs seront renseignés et analysés chaque année. Ils ont été choisis en nombre réduit et permettent de mesurer les écarts entre les quartiers de la politique de la Ville et le reste du territoire.

### **Plus de 15 partenaires coordonnent leurs politiques en direction des quartiers**



Le Conseil régional de Basse-Normandie, le Conseil départemental du Calvados, l'Association Régionale de l'Habitat Sociale (ARHS), les bailleurs sociaux, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Pôle Emploi, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse des Dépôts, les chambres consulaires et la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise (MEFAC) sont eux aussi, signataires de ce contrat, aux côtés de Caen la mer, des villes de Caen, Hérouville-Saint-Clair, Colombelles, Ifs, Fleury-sur-Orne, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe et de l'Etat.

Le Contrat de Ville permet ainsi de **réunir autour de la table tous les partenaires qui peuvent contribuer à l'essor de ces quartiers**, que ce soit sur le champ du développement économique et de l'emploi, sur le champ éducatif, ou encore dans le domaine de l'habitat. Ils s'engagent à faire chacun plus et mieux pour les quartiers, et à se concerter davantage pour rendre l'action publique plus efficace.

### **Engager de profondes transformations urbaines au Chemin vert (Caen)**

Les partenaires, signataires du Contrat de Ville, considèrent que la **rénovation profonde du quartier du Chemin vert** est un levier indispensable à son développement. Le contrat précise en annexe les conditions de préparation avec les habitants et les acteurs institutionnels d'un projet de renouvellement urbain ambitieux pour ce quartier. Ces conditions seront examinées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) qui apportera son soutien à ce projet. Le Chemin vert est le seul quartier de l'agglomération retenu par l'Etat au titre des projets dits « d'intérêt régional » par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

### **Quelques chiffres-clé :**

**- 7 quartiers prioritaires (Caen, Hérouville-Saint-Clair, Colombelles)**

**- 24 970 habitants**

**- 3 communes dits "territoires de veille active" (Ifs, Fleury-sur-Orne, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe)**

**Contacts presse :**

Direction de la communication – Yannick Lailler - 02 14 37 25 83 – 07 86 66 97 21  
courriel : [y.lailler@agglo-caen.fr](mailto:y.lailler@agglo-caen.fr)